



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070587

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***Adhésion de la Ville de Bordeaux au groupement d'employeur
des commerçants et artisans de Bordeaux. Décision.
Autorisation***

M. Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Maison de l'Emploi et la Direction du développement économique de la Ville de Bordeaux ont accompagné les commerçants et artisans bordelais dans leur démarche de création du premier Groupement d'Employeurs de Bordeaux.

Le principe de cette structure associative est de permettre aux entreprises adhérentes de recruter du personnel et de mutualiser la mise à disposition de ces compétences. Ainsi, les commerçants et artisans adhérents pourront recourir ponctuellement aux services de salariés spécialisés sur des missions transversales (comptabilité, informatique, communication...) ou à un personnel supplémentaire sur de courtes périodes (fins de semaine, soldes, inventaires...).

Pour les salariés qui seront recrutés dans ce cadre, le groupement devient leur seul employeur (et non les différentes entreprises individuellement) : c'est pour eux une opportunité de partager un nombre d'heures d'interventions ou de missions sur plusieurs employeurs créant les conditions favorables à une embauche et un maintien dans le poste à temps plein. Ce dispositif leur offre également la possibilité de bénéficier d'un plan de formation professionnelle.

Se rassembler pour embaucher un ou plusieurs salariés permet également de limiter les démarches administratives de chaque employeur utilisateur. Le salarié travaille dans plusieurs structures, mais ne dispose que d'une seule feuille de paie, un seul contrat de travail, une couverture sociale unique et complète.

Après une étude de faisabilité, le GECAB (Groupement d'Employeurs des Commerçants et Artisans de Bordeaux) a été créé par l'Assemblée Générale constitutive organisée le 31 mai 2007. Il est composé de 10 membres fondateurs et administrateurs, tous commerçants bordelais, et regroupe de nombreux types de commerces (restaurants, artisans, métiers de bouche...). Il vous est présenté dans la plaquette jointe.

Afin de soutenir cette démarche structurante pour le commerce et l'artisanat bordelais, il est proposé à la Ville de Bordeaux d'adhérer à l'association constituée. Cette adhésion symbolique n'a pas pour objet de s'immiscer dans la vie du groupement d'employeurs, mais bien d'affirmer notre soutien à l'initiative.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- faire adhérer la Ville de Bordeaux au Groupement d'Employeurs, Commerçants et Artisans de Bordeaux (GECAB),
- verser le montant correspondant, soit 17,94€ sur le budget de l'exercice en cours, fonction 9, sous fonction 94, nature 6281.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Charles BRON
Adjoint au Maire

LE GECAB

**groupe d'employeurs
des commerçants
et artisans de Bordeaux**

LE GECAB

**PREMIER GROUPEMENT
D'EMPLOYEURS DE BORDEAUX**

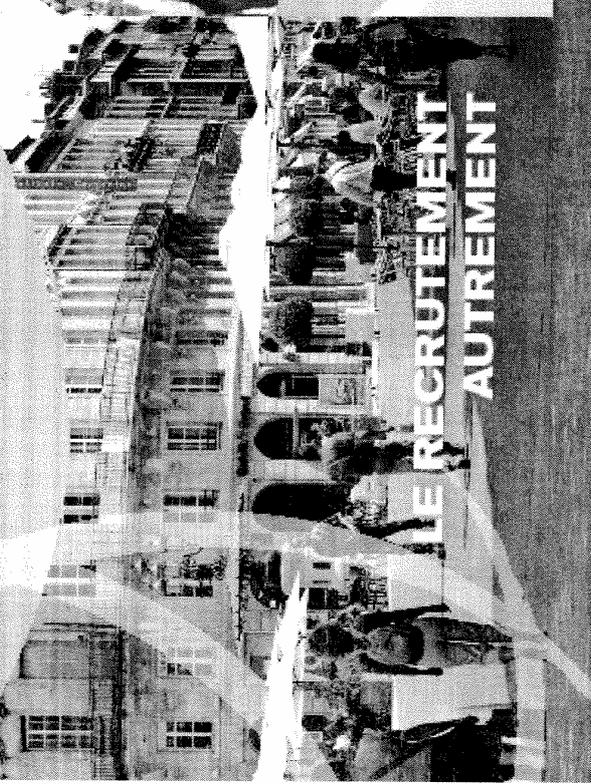
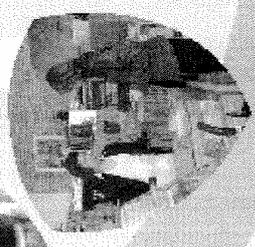
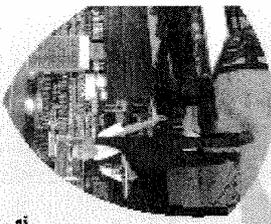
1 Il a été créé sous l'impulsion de la maison de l'emploi de Bordeaux et du service de développement économique de la ville de Bordeaux.

2 Il a pour objectif premier de répondre à la demande des associations de commerçants de la ville sur les problématiques de ressources humaines.

3 On y trouve tous types de commerces, des restaurants, des artisans, des métiers de bouche...

4 Il est composé de 10 membres fondateurs et administrateurs, tous commerçants bordelais. La présidence et la vice-présidence sont assurées respectivement par Wolf J.L. Stolpner et Arnaud Barde.

**LE RECRUTEMENT
AUTREMENT**

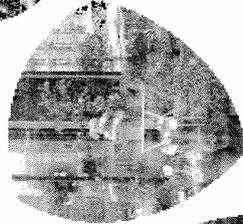


COMMERCANTS ET ARTISANS DE BORDEAUX
LE GECAB PROPOSE

DES SOLUTIONS A VOS BESOINS EN RECRUTEMENT

- ↳
- à temps partiels
 - saisonniers
 - sur des métiers à faible qualification
 - comme hautement qualifiés

Le Gecab répond concrètement aux difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers (vendeurs spécialisés, métiers de bouche, cadre opérationnel...) ou à certaines périodes (fins de semaine, soldes, inventaires, saisonnières...).



COMMENT ÇA MARCHE ?

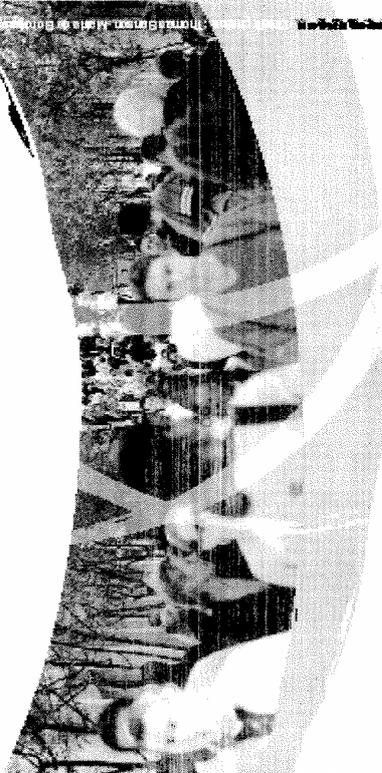
Après votre adhésion, le responsable du groupement identifie et recense avec vous, précisément vos besoins.

Lors de la mise à disposition de salariés, le Gecab gère l'ensemble des tâches administratives liées à l'embauche, rémunère le salarié et facture votre entreprise en fonction du temps de travail effectué.

QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

C'est une structure associant différentes entreprises, qui a pour objet de recruter du personnel pour le mettre à disposition de ses adhérents.

Le Gecab permet de mutualiser les différentes compétences et ainsi vous permet même de recourir ponctuellement aux services d'un comptable, d'une secrétaire ou d'un informaticien ou pourquoi pas, d'un coursier !



Pour adhérer au GECAB
ou obtenir des informations sur
son fonctionnement, contactez :

Isabelle MASSUS

Tél. 05 40 12 10 11 - 06 66 28 33 81

Email : gecab@emploi-bordeaux.fr

